

Société des intérêts des Avants
C/o Omar Soydan
Membre du comité
Rte de Sonloup 17
1833 Les Avants

079 427 00 88

soydan@bluewin.ch

079 550 24 00



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 2 DEC. 2008

Scanné le

04.12.08

08-PET-026

Secrétariat Général du Grand Conseil
Monsieur Jacques Perrin
Président du Grand Conseil
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Les Avants, le 24 Novembre 2008

Courrier à l'attention :

De l'Administration Cantonale Vaudoise

M. Jacques Perrin – Président du Grand Conseil

Mme Anne-Catherine Lyon, Chef du DFJC – Département de la Formation de la Jeunesse et de la Culture

M. Daniel Christen – Directeur du DGEO – Direction Général de l'Enseignement Obligatoire

De l'Administration Communale de Montreux

M. Salvatore Giannone, Président du Conseil Communal

Mme Edith Willi, Directrice des Affaires Sociales, Ecoles et Jeunesse

Mme Gaillet, Présidente de la Commission Scolaire

M. Pierre Steffen, Directeur de l'Etablissement Primaire de Montreux-Veytaux

PETITION

Contre la fermeture de l'école des Avants prévue à la rentrée scolaire 2009-2010

Monsieur le Président du Grand Conseil,

Mesdames les,

Chef du DFJC, Directrice des Affaires Sociales de l'Ecole et de la Jeunesse de la commune de Montreux, Présidente de la Commission Scolaire,

Messieurs les,

Président du Conseil communal de Montreux, Directeur du DGEO et Directeur de l'Etablissement Primaire de Montreux-Veytaux,

P. Amean
JB

C'est au nom des parents et futurs parents d'élèves de l'école des Avants, des signataires de la présente pétition et en tant que membre du comité de la Société des Intérêts des Avants que je m'adresse à vous.

Sur la bases des dispositions légales l'y autorisant, Loi Scolaire (LS art. 54/90/98) et Règlement d'application de la Loi Scolaire (RLS art. 164), la direction de l'Etablissement Primaire de Montreux-Veytaux sur ordre du département cantonal de la Formation de la Jeunesse et de la Culture nous a annoncé, par courrier daté du 26 mai, la fermeture programmée de l'école des Avants pour la rentrée scolaire 2009-2010 après l'obtention d'un ultime sursis.

Les raisons invoquées étant d'une part, le sous-effectif récurant depuis plusieurs années de la classe multi-cycles de l'école des Avants dont la fermeture, très certainement associée à d'autres fermetures prévues, permettrait l'aménagement de nouvelles périodes et l'éventuelle ouverture de nouvelles classes dans les bas de la commune de Montreux; d'autre part la mise en oeuvre du projet HarmoS qui requiert l'harmonisation et l'aménagement des structures scolaires dont notamment la mise sur pied des horaires-blocs (LAJE).

Cette décision, Mesdames, Messieurs,

Nous la refusons et demandons expressément, par le biais de la présente pétition, munie de 545 signatures, l'instauration d'un moratoire sur la fermeture de l'école des Avants.

Nous estimons en effet que les conséquences et impacts liés à cette fermeture n'ont pas été évalués dans leur ensemble, notamment pour ce qui a trait aux aspects socio-économiques, à l'aménagement du territoire, mais également aux problèmes pédagogiques, logistiques, sécuritaires.

Tel que mentionné lors d'un précédent courrier adressé à Mme Willi et M. Steffen il est déplorable de voir un village ayant fait la réputation de Montreux par le passé, un joyau en son temps, s'être vu délaissé par une commune qui n'a jusque-là que peu eu faire de ses hauts.

Il serait regrettable que les autorités cantonales à leur tour en face de même.

La fermeture de l'école des Avants est un élément clé dans un inévitable processus de délaissement du village. Renoncer à l'école revient à fermer la porte du village à de nouvelles familles, nécessaires à la pérennité de celui-ci à long-terme. Est-ce là le souhait de la commune de Montreux et des autorités cantonales ?

L'école des Avants est indissociable du village et entraîne également un certain nombre de manifestations pour celui-ci durant le cours de l'année, sources de vie et d'animations appréciées de ses habitants.

S'il est vrai que par le passé un certain manque de réalisme et d'ambition des autorités communales ont grandement contribué à la situation actuelle, les récents développements sont à nos yeux sources d'optimisme et de chance à saisir quant au maintien de l'école. Le village des Avants dispose d'un potentiel latent sous-exploité, et les opportunités et projets sont là, entre terrains constructibles tel Champ-Avan et rénovations de bâtiments tel celui de l'historique Hôtel des Sports, actuellement en cours et où pas moins de 9 appartements familiaux sont prévus ainsi que deux villas supplémentaires.

La sauvegarde des villages passe par une politique de maintien des écoles et nous pensons qu'il est nécessaire de revoir, dans certains cas, les plans à moyen et long terme de la planification cantonale scolaire sur ce point.

Cet état de fait posé, un nombre important de points soulèvent problèmes et interrogations auxquels nous doutons fort que des solutions si acceptables soient-elles puissent être trouvées dans ce laps de temps.

Qualité de l'enseignement en classe multi-cycles

Certains s'en sont pris à la qualité de l'enseignement en classes multi-cycles, au travail difficile des éducateurs/-trices. La réalité montre pourtant que l'enseignement promulgué dans ce type de classes a fait ses preuves depuis de longues années déjà et ce dans plusieurs régions du canton et de Suisse. A ce jour toute les parties ont reconnu la qualité de cet enseignement que se soit l'Etablissement primaire de Montreux-Veytaux, les professeurs, parents ou élèves.

Effectif de classe

Bien qu'il s'agisse d'une classe multi-cycles, et donc de fait d'une classe à effectif limité, l'école des Avants a ces dernières années constamment réussi à maintenir un niveau supérieur à douze élèves, certes sous la limite fixée par la Loi Scolaire mais bien au-dessus des projections les plus alarmistes qui nous sont régulièrement octroyées par la direction de l'Etablissement primaire de Montreux-Veytaux.

Cette année non seulement ne fait pas défaut puisque de nouveaux enfants sont arrivés en remplacement des départs, mais elle a également vu son lot de naissances. Nos récents contacts avec des familles des hameaux avoisinant le village ont montrés un intérêt certains pour la sauvegarde de l'école des Avants et pour une possible scolarisation de leur enfants dans celle-ci, notamment à cause du cadre idyllique de l'école. Certains parents seraient enchantés de pouvoir y inscrire leur enfants, mais encore faudrait-il le leur proposer.

Fait marquant également, pour la première fois un enseignant se retrouve en charge de l'école. C'est dire si une expérience dans ce cadre et au sein d'une classe multi-cycles semble valorisante et enrichissante, preuve de l'intérêt que peut revêtir la préservation de ce type d'école du côté des enseignants

Transport par le train

Comment oser prétendre transporter des enfants de quatre ans par le biais du train ? Aucun parent ne laisserait seul un enfant de cet âge dans un train ni sur les quais d'une gare ! Comment assurer leur sécurité sur les quais, dans le train, comment s'assurer qu'ils ne se trompent pas de sortie ? Récemment encore, un enfant de neuf ans s'est trouvé dans l'impossibilité d'ouvrir la porte du train à Chernex et a terminé sa course à l'arrêt de Fontanivent démunie de tous moyens de rebrousser chemin. Des exemples comme celui-ci sont légions.

Transport par bus scolaire

Trop coûteuse, peu écologique, cette solution, appliquée pour les enfants du vallon de Villard qui malheureusement n'ont jamais disposé ni de train, ni d'école, n'a pas sa place ici.

Trajet gare de Chernex - école

En passant par le Chemin de Chamby, la Route de la fin du Craux, La Ruelle, puis Rue des Deux Fontaines et enfin la route de l'Arzillière, 500 mètres séparent la gare de Chernex de l'école; un trajet d'une sécurité toute relative, au trafic de plus en plus fréquent, aux routes étroites et sans trottoirs réglementaires, à l'exception de quelques mètres. La commune compte-t-elle dépenser les mêmes millions nécessaires à l'aménagement du trottoir le long de la route de Fontanivent ? Auquel cas, où est la logique financière dans cette histoire ?

Responsabilité légale

Au delà des aspects logistiques liés au transport, se pose un problème d'une importance majeure; la question de la responsabilité légale. Qui sinon les parents, de par la loi, porterait seul la responsabilité légale lors d'un accident sur le trajet ? En effet, il faut tout de même rappeler que ni l'école ni la commune n'est responsable des événements pouvant y survenir. Selon quelle base légale pouvez-vous justifier le voyage d'enfants de cet âge seuls dans un moyen de transport public? Comment accepter dès lors que l'on nous impose des choix tout en se déchargeant de leurs aspects légaux ? Le raccourci est trop facile.

Accompagnement, surveillance sur l'ensemble du trajet

Un tel trajet pour des enfants de cet âge nécessiterait un accompagnement permanent que ce soit sur les quais des gares, dans le train, sur le trajet de la gare à l'école ou encore durant les éventuelles attentes dans le premier "bar" du coin tel qu'il nous l'a été suggéré. Il ne sera par conséquent pas question d'un ou d'une éducateur/-trice mais bien de plusieurs compte tenu de la fréquence (quatre à six fois par jour) et du type des trajets, de la disponibilité du personnel. Le nombre est également fonction du nombre d'enfants étant donné qu'un minimum de deux éducateurs/-trices pour 8 enfants est requis lors de promenade en garderie. L'organisation de personnel de surveillance dans les trains a non seulement un coût mais n'est pas sans poser des problèmes logistiques et pratiques bien concrets. L'entreprise du MOB a d'ailleurs sérieusement taillé dans ses effectifs et réduit considérablement le nombre de lignes contrôlées. Est-il dès lors envisagé de faire appel à un service privé de sécurité ou à la police peut-être ?

Aménagements horaires

Quand bien même une harmonisation des horaires des cours et du train est semble-t-il prévue le matin pour le début des cours, aucune solution satisfaisante n'existe pour le reste de la journée. Les horaires des classes enfantines ne sont en rien comparables aux autres classes. De fait et sans autres alternatives, nos enfants seront obligés d'attendre jusqu'à une heure de temps à midi alors qu'ils bénéficient d'un cadre actuel bien mieux adaptés. Parler d'une structure de développement pédagogique améliorée relève de l'aberration.

Projet HarmoS et LAJE

Des structures d'accueil seront nécessaires, tel que le prévoit la mise en place de HarmoS. Toutefois et à la lecture des documents disponibles s'y référant une partie importante des charges en reviendrait aux parents (de l'ordre de plus de 20%). Pour quelles raisons se verrait-on obliger de payer des structures qui pourraient ne pas avoir lieu d'être. Ajoutons également qu'à l'instauration de structures d'accueil suivra très rapidement la mise en place d'horaires continus, faisant également l'objet du projet HarmoS. C'est obliger des parents qui préféreraient sans doute que leur enfants mangent à la maison à y renoncer. C'est également obliger des familles qui ne peuvent pas tirer profits des horaires continus, pour des raisons professionnelles ou autres, à devoir laisser leurs enfants plus longtemps dans ces structures d'accueil.

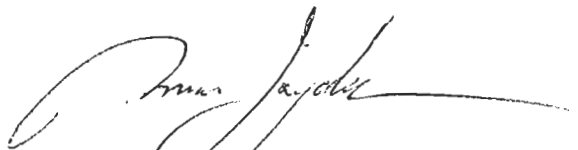
Le projet HarmoS va conduire à la rationalisation et au recentrage des activités et infrastructures scolaires. Nous sommes conscient des biens fondés de ce projet dans sa logique d'ensemble et l'approuvons mais comme pour tout projet de cet envergure certaines exceptions doivent être prises en compte. Ce devrait notamment être le cas dès lors que l'on fait face à une commune éclatée comme celle de Montreux.

Notes du BPA

Portons à votre attention également les analyses, résultats et recommandations du Bureau de Prévention des Accidents dont la pléthore de documentations relatives à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école démontre les dangers d'une sous-estimation des risques encourus par des enfants en très bas âge. Notamment les faits relevant de l'aptitude à l'appréciation du danger, la différence de champs de vision et de perception, le niveau de concentration très relatif des enfants. Sachez de surcroît que ces analyses portent sur des enfants de six à onze ans, que dire alors d'enfants de quatre à six ans ?

En conséquence des points soulevés, je vous remet par la présente et au nom des pétitionnaires, parents d'élèves et de la Société des Intérêts des Avants les pétitions dûment signées, et vous invite cordialement et conjointement à revoir vos positions sur l'avenir de notre chère école des Avants.

Dans l'attente des développements futurs, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.



Omar Soydan

membre du Comité de la SIA
Responsable de la commission Ecole des Avants